Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_69-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_69

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 25
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_69-DE

26-69) FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS ET DESIGNATION DES MEMBRES ELUS

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Service émetteur : DGS/DGS
Nomenclature : 5.3 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/Désignation de représentants
Pièce annexe : -

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 à L2122-7,
VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses article L123-6 et R123-7 et R123-8,

CONSIDERANT que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil municipal ;
CONSIDERANT que l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire et qu'il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6
CONSIDERANT que conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **ANNULE** la délibération n°26-34 du 1er avril 2026,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de retenir le vote à main levé,
- **FIXE** le nombre élus de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune à 10 en plus du Maire
- **PROCLAME** comme administrateurs les élus suivants :
  - Anne FORESTIER
  - Emilie NEDELEC
  - Annie CHAMPAGNAY
  - Yannick LEMENANT
  - Rozenn HUBERT-CORNU
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_69-DE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. THEBAULT-DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO